



Justice et Équité

Explorer la justice et l'équité dans le contexte du droit international humanitaire

Module 3

Les limites de la guerre



Résumé du module

Préparation

Dans un contexte de guerre, il y a des décisions à prendre et des problèmes à résoudre. Cela implique souvent des règles et des principes de droit international humanitaire (DIH) que les acteurs des conflits armés doivent prendre en compte.

Dans ce module, les élèves utiliseront et travailleront sur les principes fondamentaux du DIH, traités dans les Modules 1 et 2, et les appliqueront dans le contexte d'une situation fictive. Plusieurs défis se présenteront aux élèves sous la forme de décisions à prendre dans un conflit armé. Il existe deux types de conflit armé : international ou non international. Un conflit armé international est une confrontation entre les forces armées d'États distincts, tandis qu'un conflit armé non international est une confrontation, au sein d'un même État, entre les autorités gouvernementales et des groupes armés organisés, ou entre de tels groupes armés.

Les élèves agiront en tant que conseillers militaires auprès d'un commandant militaire. Ils exploreront les enjeux de ce conflit et réfléchiront aux conséquences possibles de leurs actions. Les élèves feront aussi face à la problématique des soldats faits prisonniers de guerre. Ils exploreront ainsi le rôle joué par le Comité International de la Croix-Rouge, qui assure le respect du DIH en temps de guerre.

Cette situation fictive s'articule autour de quatre exercices pouvant se dérouler sur deux leçons. À travers les exercices complémentaires, les élèves pourront ensuite compléter leur charte sur les principes de la guerre qu'ils avaient commencée lors du Module 1, en réfléchissant cette fois à l'impact de l'usage des mines terrestres sur les civils, mais aussi aux solutions possibles face aux violations du DIH.

Au premier abord, le DIH peut sembler incompatible avec les objectifs militaires, pourtant les élèves découvriront que les règles encadrant les conflits prennent en compte des considérations militaires concrètes.

Objectifs d'apprentissage

Préparation

En prenant part à cette situation fictive, les élèves prendront des décisions et mesureront les conséquences que peuvent entraîner les actions sur les civils et les groupes vulnérables comme les enfants et les prisonniers de guerre.

En se mettant à la place des acteurs d'un conflit armé, les élèves :

- Comprendront les principes fondamentaux de distinction, proportionnalité et de traitement humain en droit international humanitaire ;
- Appliqueront ces principes à une situation de conflit et donneront des exemples pratiques où le DIH limite les effets des conflits armés sur les non-combattants et les cibles non-militaires ;
- Comprendront le rôle du DIH dans la prise de décision lors de situations de conflit armé ;
- Comprendront comment encadrer les conflits par des règles permettant de prendre en compte les préoccupations humanitaires ;
- Prendront en considération les violations du DIH sur le long terme ;
- Reconnaîtront que certaines situations complexes n'ont pas de réponses idéales, même quand les décisions ont été prises en accord avec le DIH ;
- Comprendront qu'il y aura des conséquences à la fois pour ceux qui prennent les décisions, et pour les acteurs sur place.

Les exercices réalisés aideront les élèves :

- À comprendre le rôle des décideurs et à prendre en compte les différents points de vue ;
- À débattre et discuter des problématiques humanitaires dans le contexte d'un conflit armé ;
- À valoriser le travail en équipe et comprendre qu'il est souvent nécessaire d'arriver à un consensus dans la prise de décision ;
- À développer des compétences d'analyse critique.



Informations générales et les principes du DIH

Préparation

Les analyses des élèves et les décisions prises durant ces leçons reflètent celles prises par les commandants militaires lors des conflits armés. Les règles de droit international humanitaire (DIH) disposent que dans un conflit armé, les parties n'ont pas un choix illimité dans les méthodes et moyens de guerre utilisés.

Pour atteindre cet objectif, des règles et des principes encadrent la conduite des hostilités.

Ce module couvre trois principes clés du DIH :

- Distinction
- Proportionnalité
- Traitement humain

Distinction

Le principe de distinction requiert que les parties à un conflit distinguent les civils (non-combattants) et les combattants, ainsi que les objets civils des objectifs militaires. L'Article 48 du Protocole Additionnel I aux Conventions de Genève (relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux) déclare :

"En vue d'assurer le respect et la protection de la population civile et des biens de caractère civil, les Parties au conflit doivent en tout temps faire la distinction entre la population civile et les combattants ainsi qu'entre les biens de caractère civil et les objectifs militaires et, par conséquent, ne diriger leurs opérations que contre des objectifs militaires."

Les chefs militaires doivent donc s'assurer que la population civile est épargnée autant que possible, et qu'elle ne soit jamais la cible d'une attaque.

Proportionnalité

La proportionnalité pose les limites aux parties à un conflit armé quant aux moyens et aux méthodes de guerre utilisés.

L'Article 51 du Protocole Additionnel I interdit les "attaques sans discrimination", comme celles qui "sont propres à frapper indistinctement des objectifs militaires et des personnes civiles ou des biens de caractère civil." Plus spécifiquement, il dit que ce type d'attaque est sans discrimination :

"Les attaques dont on peut attendre dans la population civile, des blessures aux personnes civiles, des dommages aux biens de caractère civil, ou une combinaison de ces pertes et dommages, qui seraient excessifs par rapport à l'avantage militaire concret et direct attendu."

La prise de décision militaire sur l'usage de la force doit donc prendre en compte l'avantage militaire d'une action avec les dommages qu'elle pourrait causer aux civils et à leurs biens. Si le risque posé est plus important que l'avantage militaire, l'attaque ne doit pas être exécutée, même si l'objectif militaire est légitime. De la même manière, l'attaque ne doit pas être exécutée, si le risque ne peut pas être déterminé.

Informations générales et principes du DIH

Préparation

L'usage d'armes frappant sans distinction ou provoquant des souffrances inutiles, est également interdit par le DIH. L'Article 35 du Protocole Additionnel I dispose :

"Il est interdit d'employer des armes, des projectiles et des matières ainsi que des méthodes de guerre de nature à causer des maux superflus."

L'Article 35 interdit également l'utilisation des méthodes et moyens de guerre conçus pour causer des dommages étendus, durables et graves à l'environnement naturel. L'usage de mines terrestres tombe parfois sous ces deux aspects de l'Article 35 ; leur usage est donc limité par le DIH.

Traitement humain

Les Conventions de Genève établissent des principes, notamment quant à la manière dont une partie à un conflit armé doit agir après avoir capturé des combattants ennemis.

Une fois capturés, ces combattants ont droit au statut de prisonnier de guerre, et sont de fait protégés par le DIH.

La troisième Convention de Genève de 1949 établit le principe général du traitement humain des prisonniers de guerre, notamment quant à leurs conditions de vie, de santé, d'alimentation et de dignité en détention.

Dès le moment où ils laissent tomber leurs armes, les ennemis ne sont plus des combattants. Ils sont protégés par le DIH.

Le but de ces principes est d'assurer que les combattants capturés ne soient pas soumis à des tortures ou des mauvais traitements. Aucune dérogation à ces principes n'est justifiable, pas même en échange de la divulgation de renseignements !

Exercice d'introduction

Exercices

PROPORTIONNALITÉ ET DISTINCTION A LA MAISON

Cette activité d'introduction a été conçue pour permettre aux élèves de réfléchir aux principes de proportionnalité et de distinction dans leur quotidien. Une fois familiarisés avec ces termes ils pourront les appliquer aux situations de conflit armé.

TEMPS ACCORDÉ : 5 minutes

Objectifs

- Familiariser les élèves avec les concepts de proportionnalité et de distinction
- Évaluer si ces principes sont applicables dans la vie de tous les jours
- Comprendre comment ces principes sont utilisés dans différents contextes

Discuter avec les élèves pour les aider à réfléchir sur le sens donné aux concepts de distinction et de proportionnalité.

- Qu'est-ce qui fait que quelqu'un ou quelque chose est *distinct* ?
- Comment faites-vous la distinction ? Quels critères appliquez-vous ?
- Quand utilisez-vous le mot "proportion" ?
- Le mot "proportion" est généralement utilisé pour comparer, par exemple, "nous espérons qu'une grande proportion de la population votera lors de ces élections".

Demandez aux élèves de travailler en binôme. Donnez deux cartes à chaque binôme, décrivant une situation différente. (**Ressource iA**) Donnez-leur quelques minutes pour discuter des questions, et décider si la problématique clé dans la situation est liée à la "distinction" ou à la "proportionnalité". Rappelez aux élèves que les cartes ont été distribuées aléatoirement : ils peuvent avoir deux situations de "distinction", deux de "proportionnalité", ou une de chaque.

Demandez aux élèves de se mettre en groupes de six, et de partager les situations avant d'organiser les cartes en deux catégories : exemples du principe de distinction et exemples du principe de proportionnalité.

Finalement, demandez aux groupes d'annoncer leurs réponses au reste de la classe (**Ressource iB** peut être utilisée pour clarifier quels principes s'appliquent). Les **Cartes des principes clés** (voir pages 25-26) peuvent être utilisées pour étayer cette discussion, ainsi que dans l'exercice suivant.

Ressources

A la disposition du groupe

Principes clés

- iA.** Distinction et proportionnalité à la maison
- iB.** Distinction et proportionnalité à la maison - points à noter

Les mots inscrits en caractère gras sont des ressources à disposition du professeur dans les leçons

EXERCICE 1

Exercices

LA CONDUITE DES HOSTILITÉS

Les exercices des parties A et B montrent comment les principes de distinction et de proportionnalité dans le droit international humanitaire (DIH) influencent les décisions prises sur la conduite des hostilités en temps de guerre.

TEMPS ACCORDE : **Partie A** - Plan d'action militaire - 45 minutes
Partie B - Cachette à l'école du village - 30 minutes

Objectifs

- Comprendre et observer les principes de distinction et de proportionnalité dans un conflit armé
- Être capable d'appliquer les principes de distinction et de proportionnalité dans le contexte d'une situation militaire fictive

Règles du DIH couvertes dans les exercices 1 et 2

- Les parties à un conflit doivent distinguer la population civile des combattants afin d'épargner la population civile et leurs biens.
- Attaquer des civils est interdit.
- Attaquer les objets civils, comme les maisons, écoles, hôpitaux, temples, et monuments culturels et historiques sont interdits.
- Il est interdit de lancer une attaque qui pourrait causer des victimes civiles, des blessés, et des dommages à la propriété, jugée excessifs par rapport à l'avantage militaire.
- Il est interdit d'utiliser des armes ou méthodes de guerre causant des souffrances excessives.
- Se faire passer pour un civil afin de tuer, capturer ou blesser un adversaire est interdit. C'est de la **perfidie**¹.
- Le DIH interdit d'attaquer des zones contenant des forces dangereuses, tels que les centrales nucléaires ou les barrages hydroélectriques, afin d'éviter les victimes civiles.

Ressources

A la disposition du groupe

- 1A. Situation militaire
- 1B. Carte des Territoires Jaunes
- 1C. Cartes des rôles
- 1D. Plan d'action militaire : questions
- 1E. Plan de stratégie militaire Pays Bleu
- 1F. Fiche de renseignements
- 1H. Cachette à l'école du village
- 1I. Cachette à l'école du village

Pour l'enseignant

- 1G. Fiche de renseignements, suite
- 1J. Cachette à l'école du village fiche de renseignements, suite

Les mots inscrits en caractère gras sont des ressources à disposition du professeur dans les leçons

¹ Perfidie : déloyauté, mauvaise foi (*Larousse*). « Constituent une perfidie les actes faisant appel, avec l'intention de la tromper, à la bonne foi d'un adversaire pour lui faire croire qu'il a le droit de recevoir ou l'obligation d'accorder la protection prévue par les règles du droit international applicable dans les conflits armés. » (*Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I), 8 juin 1977.*)

EXERCICE 1

Exercices

Introduction aux situations

Dans cette leçon, les élèves joueront le rôle de conseillers militaires auprès des commandants sur le front.

Décrivez la situation suivante aux élèves au début du cours. La carte dans Ressource 1B peut les aider à se représenter la situation. Vous pouvez aussi utiliser des jetons ou des marqueurs de tableau blanc pour indiquer où se trouvent les troupes au fur et à mesure des exercices.

Conflit des Territoires Jaunes

Le conflit se déroule sur la frontière entre le Pays Rouge et le Pays Bleu ; ce conflit dure depuis de nombreuses années. Le Pays Rouge et le Pays Bleu pensent tous les deux avoir droit aux Territoires Jaunes (zone disputée). Toutefois, au cours des 30 dernières années, le Pays Rouge a renforcé sa présence sur cette zone disputée.

Deux ans auparavant, le Pays Bleu a élu un nouveau gouvernement, qui a déclaré qu'il reprendrait les Territoires Jaunes en cas de victoire aux élections. Les deux années suivantes les élections ont été parmi les plus hostiles de l'histoire des deux pays. Des milliers de soldats Bleus sont aujourd'hui déployés dans les Territoires Jaunes, mais les forces du Pays Rouge s'y trouvent encore. Les hostilités se poursuivent.

Objectifs

Dans cet exercice, les élèves appartiendront à l'armée du Pays Bleu et devront conseiller le commandant (l'enseignant) sur les différentes actions à entreprendre. L'objectif militaire à long terme, pour les Bleus, est de récupérer les Territoires Jaunes.

Cependant, au cours de la leçon, les élèves verront que leur commandant a également des objectifs militaires à court terme à atteindre. Par exemple, il souhaite que les troupes prennent le contrôle d'un village et capturent des soldats ennemis.

Les principes du DIH jouent donc un rôle clé pour garantir une approche proportionnée des objectifs militaires visés et un traitement humain des détenus.

Ressources

A la disposition du groupe

- 1A. Situation militaire
- 1B. Carte des Territoires Jaunes
- 1C. Cartes de rôles
- 1D. Plan d'action militaire : questions
- 1E. Plan de stratégie militaire Pays Bleu
- 1F. Fiche de renseignements
- 1H. Cache à l'école du village questions
- 1I. Cache à l'école du village fiche de renseignements, suite

Pour le professeur

- 1G. Fiche de renseignements, suite
- 1J. Cache à l'école du village fiche de renseignements, suite

Les mots inscrits en caractère gras sont des ressources à disposition du professeur dans ce groupe de leçons

EXERCICE 1

Exercices

Le commandant (rôle joué par l'enseignant ou l'animateur)

Le rôle du commandant est de tenir compte de l'avis de ses conseillers, mais aussi de le questionner. Le commandant ne peut pas tout connaître de la situation sur le terrain, et dépend donc de son sous-commandant et de ses conseillers pour les problèmes de DIH les plus complexes. Dans les cas où le commandant ne souhaite pas suivre les conseils donnés, il doit présenter les principes qui l'ont aidé à prendre ce qu'il croit être la meilleure décision.

Conseillers militaires (rôles joués par les élèves)

En tant que conseillers du commandant, les élèves sont responsables des décisions militaires complexes, basées sur les objectifs militaires et les principes du DIH. Ils doivent les présenter au commandant. L'atteinte de l'objectif militaire est essentielle pour l'armée du Pays Bleu ; toutefois, toutes les décisions doivent être prises en accord avec les principes du DIH, ce qui rend les décisions parfois difficiles à prendre. Un conseiller doit pouvoir expliquer précisément au commandant pourquoi il conseille de prendre une certaine décision et les principes qui l'ont mené à donner ce conseil.

Carte des Territoires Jaunes

La carte des Territoires Jaunes (Ressource 1B) donne la position actuelle des troupes Rouges et Bleues. Les bases militaires des deux parties sont également présentes, ainsi que les nombreux objets militaires autour des bases.

Ressources

A la disposition du groupe

- 1A. Situation militaire
- 1B. Carte des Territoires Jaunes
- 1C. Cartes des rôles
- 1D. Plan d'action militaire : questions
- 1E. Plan de stratégie militaire Pays Bleu
- 1F. Fiche de renseignements
- 1H. Cachette à l'école du village questions
- 1I. Cachette à l'école du village fiche de renseignements, suite

Pour le professeur

- 1G. Fiche de renseignements, suite
- 1J. Cachette à l'école du village fiche de renseignements, suite

Les mots inscrits en caractère gras sont des ressources à disposition du professeur dans ce groupe de leçons



EXERCICE 1

Exercices

LA CONDUITE DES HOSTILITÉS

PARTIE A : PLAN D'ACTION MILITAIRE

TEMPS REQUIS : 45 minutes

Le conflit entre le Pays Bleu et le Pays Rouge continue dans les Territoires Jaunes : des troupes Bleues se préparent à lancer des attaques sur les troupes Rouges afin de regagner le contrôle sur Amarillo, ville de la principale base Rouge sur les Territoires Jaunes.

Cependant, il y a plusieurs obstacles civils sur leur route. Dans cette situation, les élèves, en tant que membres de l'armée Bleue, doivent conseiller l'enseignant (leur commandant militaire) sur la meilleure manière de procéder avec l'attaque sur les troupes Rouges.

En tant que commandant de l'armée Bleue, l'enseignant est responsable des décisions à prendre sur la conduite des hostilités.

Cet exercice s'articule en trois parties :

Introduction au
scénario militaire

Décider du plan
d'action militaire

Bilan

Ressources

A la disposition du groupe

- 1A. Situation militaire
- 1B. Carte des Territoires Jaunes
- 1C. Cartes des rôles
- 1D. Plan d'action militaire : questions
- 1E. Plan de stratégie militaire Pays Bleu
- 1F. Fiche de renseignements
- 1H. Cache à l'école du village questions
- 1I. Cache à l'école du village fiche de renseignements, suite

Pour l'enseignant

- 1G. Fiche de renseignements, compte-rendu
- 1J. Cache à l'école du village fiche de renseignements, compte-rendu

Les mots inscrits en caractère gras sont des ressources à disposition du professeur dans ce groupe de leçons

EXERCICE 1

Exercices

INTRODUCTION A LA SITUATION MILITAIRE (15 minutes)

Les élèves peuvent travailler par groupes de cinq, dans lesquels chacun jouera un rôle différent. L'exercice peut aussi se faire avec toute la classe divisée en petits groupes incarnant les différents rôles.

Donnez aux élèves :

- la situation militaire (Ressource 1A)
- la carte des Territoires Jaunes (Ressource 1B)

Assurez-vous que tous comprennent la situation militaire à la lecture du document. Posez le contexte en expliquant comment les élèves doivent jouer leur rôle, en conseillant l'enseignant sur le commandement militaire.

Distribuez les rôles aux élèves ou groupes d'élèves en utilisant les cartes de rôles (Ressource 1C).

Selon le nombre d'élèves, les rôles pourront être joués individuellement ou à plusieurs. Les rôles suivants doivent toujours être pris :

- Conseiller juridique du Pays Bleu
- Conseiller en communications du Pays Bleu
- Conseiller local du Pays Bleu

Expliquez aux élèves qu'il y aura bientôt une réunion du conseil militaire pour organiser un plan militaire stratégique en vue des derniers développements du conflit. Dites-leur qu'en tant que conseillers, ils doivent bien se préparer pour cette réunion. Demandez-leur de prendre des notes sur les conseils qu'ils donneront sur :

- Toute action qui pourrait affecter les civils habitant dans la zone d'attaque
- Toute action qui pourrait affecter les endroits clés importants (publics, d'infrastructure) dans la zone d'attaque

Ayez les Cartes des principes clés (voir pages 25-26) en main, au cas où les élèves veulent s'y référer.

Ressources

A la disposition du groupe

- 1A. Situation militaire
- 1B. Carte des Territoires Jaunes
- 1C. Cartes de rôles
- 1D. Plan d'action militaire : questions
- 1E. Plan de stratégie militaire Pays Bleu
- 1F. Fiche de renseignements
- 1H. Cache à l'école du village questions
- 1I. Cache à l'école du village fiche de renseignements, suite

Pour l'enseignant

- 1G. Fiche de renseignements, compte-rendu
- 1J. Cache à l'école du village fiche de renseignements, suite

Les mots inscrits en caractère gras sont des ressources à disposition du professeur dans ce groupe de leçons

EXERCICE 1


 Exercices

PLAN D'ACTION MILITAIRE (20 minutes)

Les élèves vont se réunir dans un conseil militaire pour fixer un plan d'action contre les troupes Rouges gagnant du terrain.

Donnez aux élèves le **Plan d'action militaire : questions (Ressource 1D)**. Il explique les facteurs clés que l'armée Bleue doit prendre en compte pour décider de la conduite de l'attaque sur les troupes Rouges. Donnez-leur du temps pour réfléchir à leurs conseils pour la réunion du conseil militaire. Les questions porteront sur des facteurs tels que l'endroit et l'heure de l'attaque, ainsi que les vêtements et les armes utilisées.

Les élèves peuvent se référer au **Plan stratégique militaire du Pays Bleu (Ressource 1E)**.

Commencez la réunion du conseil militaire. Demandez à tous les conseillers militaires de donner des conseils sur les tactiques à suivre en lançant une attaque en accord avec le droit international humanitaire (DIH). Encouragez le débat, la discussion. Les élèves vont être en désaccord et discuter, tout en faisant évoluer les tactiques face aux différents objectifs militaires et à la nécessité de suivre les principes du DIH.

A la fin de la réunion, assurez-vous que le Plan stratégique militaire du Pays Bleu est complété, avec un plan d'action détaillé dans chaque section, expliquant comment la stratégie militaire est en accord avec le DIH. Si la discussion se prolonge, les conseillers militaires peuvent voter sur chaque section.

Compte-rendu (10 minutes)

Donnez à chaque élève la **Fiche de renseignements sur le plan stratégique militaire (Ressource 1F)**. Expliquez et discutez du contenu sur les principes de distinction et de proportionnalité. La copie pour l'enseignant (Ressource 1G) dispose de notes supplémentaires.



Ressources

A la disposition du groupe

- 1A. Situation militaire
- 1B. Carte des Territoires Jaunes
- 1C. Cartes de rôles
- 1D. Plan d'action militaire : questions
- 1E. Plan de stratégie militaire Pays Bleu
- 1F. Fiche de renseignements
- 1H. Cachette à l'école du village questions
- 1I. Cachette à l'école du village fiche de renseignements, suite

Pour l'enseignant

- 1G. Fiche de renseignements, compte-rendu
- 1J. Cachette à l'école du village fiche de renseignements, suite

Les mots inscrits en caractère gras sont des ressources à disposition du professeur dans ce groupe de leçons

EXERCICE 1

Exercices

LA CONDUITE DES HOSTILITÉS

PARTIE B : CACHETTE A L'ÉCOLE DU VILLAGE

TEMPS REQUIS : 30 minutes

Cet exercice permet d'observer le conflit armé sous un nouvel angle de vue. Les renseignements militaires informent le commandant (vous) que plusieurs troupes Rouges se sont séparées du groupe principal et se cachent dans une école d'un des villages entre votre position et Amarillo.

Demandez aux élèves (votre conseil militaire) de vous conseiller sur ce problème. Vous êtes particulièrement inquiet à ce sujet puisque c'est avec ce genre de tactique que les Rouges ont une plus forte présence dans les Territoires Jaunes depuis plusieurs années. Le fait que les troupes Rouges avancent près d'une zone urbaine vous inquiète également pour les civils.

Donnez aux élèves « **Cachette à l'école du village questions** » (**Ressource 1H**). Demandez-leur de réfléchir aux questions et de donner leurs conseils. Demandez aux élèves d'être précis quant aux principes de distinction et de proportionnalité ayant un impact sur la population civile et sur les infrastructures civiles comme l'école.

Compte-rendu

Donnez la fiche de renseignement « **Cachette à l'école du village suite** » aux élèves (**Ressource 1I**). Expliquez et discutez du contenu sur les principes de distinction et de proportionnalité. La copie pour l'enseignant (**Ressource 1J**) dispose de notes supplémentaires.

Ressources

A la disposition du groupe

- 1A. Situation militaire
- 1B. Carte des Territoires Jaunes
- 1C. Cartes de rôles
- 1D. Plan d'action militaire : questions
- 1E. Plan de stratégie militaire Pays Bleu
- 1F. Fiche de renseignements
- 1H. Cachette à l'école du village questions
- 1I. Cachette à l'école du village fiche de renseignements, suite

Pour l'enseignant

- 1G. Fiche de renseignements, suite
- 1J. Cachette à l'école du village fiche de renseignements, suite

Les mots inscrits en caractère gras sont des ressources à disposition du professeur dans ce groupe de leçons

EXERCICE 2

Exercices

CAPTIFS ENNEMIS

Cet exercice couvre le traitement approprié d'un ennemi qui s'est rendu ou a été capturé, et est donc un prisonnier de guerre. Les élèves apprendront quel est le rôle de la Croix-Rouge lorsqu'elle visite les détenus. Cet exercice est la suite de l'exercice 1 sur la proportionnalité et la distinction, et mentionne le principe du traitement humain.

TEMPS REQUIS : 1 heure

Objectifs

Comprendre et apprendre que :

- Le droit international humanitaire (DIH) protège les combattants capturés dans les conflits armés internationaux
- Les décisions prises à propos du traitement des détenus dans les camps de prisonniers de guerre doivent se conformer au DIH
- Un individu occupant une position hiérarchique peut être tenu responsable non seulement des crimes qu'il aurait ordonnés, mais aussi du manquement à son obligation de prévention ou de répression des actions et inactions de ses subordonnés.

Les règles du DIH couvertes par cet exercice :

- Il est interdit de tuer ou blesser un ennemi qui se rend ou qui est incapable de lutter
- Les personnes ne prenant pas part active aux hostilités comme les prisonniers de guerre doivent toujours être respectés, protégés et traités humainement
- Les combattants capturés et les civils ont le droit à la vie, à la dignité, au respect de leurs droits et convictions personnels, à leur intégrité physique et morale
- Les prisonniers de guerre doivent être soignés sans aucune discrimination, ils ne doivent jamais être l'objet de violences (meurtre, mutilation, traitement cruel et torture)
- Les prisonniers doivent avoir le droit d'écrire à leurs familles et de recevoir des courriers.

Ressources

A la disposition du groupe

- 2A.** Note de service
- 2B.** Questions clés
- 2C.** Fiche de renseignements, suite

Les mots inscrits en caractère gras sont des ressources à disposition du professeur dans ce groupe de leçons

Exercice 2

Exercices

Pendant l'attaque sur les troupes Rouges se cachant dans l'école du village, quelques combattants Rouges ont été capturés par des troupes Bleues. Les combattants Rouges se sont rendus et ont déposé les armes. Ces captifs sont ramenés au principal camp Bleu. Les conseillers militaires doivent conseiller le commandant (l'enseignant) sur la manière de traiter les captifs.

Cet exercice permettra aux élèves de parler chacun leur tour des différents aspects concernant la détention des prisonniers de guerre.

D'abord, divisez la classe en trois groupes et trois postes de travail en demi-cercle. À chaque poste de travail, placez une « **carte des Questions clés** » (**Ressource 2B**).

Les trois postes de travail sont :

1. **Jour d'arrivée**
2. **Pendant la détention**
3. **Problématiques liées au conflit**

Demandez à un élève de lire à voix haute la **Note de service (Ressource 2A)**. Cela rappellera aux élèves les situations des exercices 1 et 2, et donne une idée du contexte de celui-ci. Les élèves doivent alors prendre environ 10 minutes pour discuter des questions à chaque poste et prendre des notes claires sous chaque question. Les groupes changeront alors de place. Le groupe suivant échangera sur ces mêmes questions et ajoutera des notes pour clarifier les points abordés par les groupes précédents. Il y aura trois rotations au total afin que chaque groupe visite tous les postes. Le groupe final à chaque poste présentera les différentes réponses à la classe.

Donnez aux élèves la **Fiche de renseignements, suite (Ressource 2C)** et expliquez comment chaque question est liée aux principes clés du DIH. Ces informations peuvent aider les élèves à réfléchir aux moyens dont les principes du DIH affecteraient les décisions initiales des groupes. Les élèves peuvent aussi travailler en groupes afin de savoir s'ils souhaitent modifier leurs conseils.

Ressources

A la disposition du groupe

- 2A. Note de service
- 2B. Questions clés
- 2C. Fiche de renseignements, suite

Les mots inscrits en caractère gras sont des ressources à disposition du professeur dans ce groupe de leçons

EXERCICE 3

Exercices

VISITE DE LA CROIX-ROUGE

Cet exercice aborde le rôle du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) dans la visite des détenus.

Il est important de noter que dans cette activité, les élèves changent de rôle et jouent les délégués du CICR. Bien que cet exercice suit l'exercice 2, il faudra guider les élèves dans ce changement de rôle.

TEMPS REQUIS : 30 minutes

Objectifs

Comprendre et apprendre que :

- Le CICR a un mandat spécifique découlant des Conventions de Genève pour visiter les prisonniers de guerre et les détenus civils, et vérifier s'ils sont traités conformément au DIH.
- La reconnaissance internationale du statut du CICR en tant qu'institution neutre et indépendante facilite les visites aux détenus
- Les quatre objectifs principaux des activités du CICR pour les détenus sont :
 - Prévenir les disparitions et les exécutions extrajudiciaires ou y mettre un terme;
 - Prévenir les actes de torture et de mauvais traitements ou y mettre un terme;
 - Améliorer les conditions de détention lorsque cela est nécessaire;
 - Rétablir le contact entre les détenus et leur famille

Les règles du DIH couvertes par cet exercice:

- Les personnes ne prenant pas part active aux hostilités, comme les prisonniers de guerre, doivent toujours être respectées, protégées et traitées humainement.
- Les combattants capturés et les civils ont le droit à la vie, à la dignité, au respect de leurs droits et convictions personnels, à l'intégrité physique et morale.
- Les prisonniers de guerre doivent être soignés sans aucune discrimination ; ils ne doivent jamais être l'objet de violences (meurtre, mutilation, traitement cruel et torture).
- Les captifs doivent avoir le droit d'écrire à leurs familles et recevoir des courriers.
- Le CICR a le droit de visiter les prisonniers de guerre et détenus civils dans un conflit armé international.

Ressources

A la disposition du groupe

- 3A. Visite du CICR
- 3B. Fiche de renseignements
- 3C. Compte-rendu
- 3D. Formulaire de message Croix-Rouge

Les mots inscrits en caractère gras sont des ressources à disposition du professeur dans ce groupe de leçons

Les prisonniers ont le droit d'envoyer des courriers à leur famille et d'en recevoir

EXERCICE 3



Vous faites partie d'une équipe de délégués du CICR dans la zone de conflit des Territoires Jaunes. Le CICR surveille le conflit depuis quelque temps et est particulièrement inquiet concernant la détérioration des hostilités au cours de ces dernières semaines. Vous savez que l'armée Bleue a capturé des troupes Rouges qui se sont rendues lors d'une attaque récente.

Grâce à votre mandat internationalement reconnu, le CICR a négocié avec l'armée Bleue d'entreprendre une visite officielle au camp Bleu dans quelques jours. Vous faites partie d'une équipe et espérez tirer au maximum profit de la visite. Vous aurez un temps limité pour inspecter les conditions du camp et interviewer les prisonniers de guerre un à un, en privé. Suite à ces activités, vous discuterez de vos conclusions de manière confidentielle avec les autorités carcérales. L'équipe doit préparer :

- Une liste de questions pour interviewer les prisonniers de guerre
- Une liste d'observation des conditions de vie dans le camp

Utilisez les mots ci-dessous, avant de commencer, pour encourager les élèves à la discussion. Encouragez-les à penser de quelles manières ces termes seront employés dans les questions ou listes qu'ils prépareront.

Hygiène
Dignité
Discrimination
Santé

Nutrition
Confidentialité
Famille
Exercice physique

Education
Pratique religieuse
Sécurité

Divisez la classe en groupes. Un groupe préparera les questions d'interview, l'autre la liste d'observation. Donnez à chaque groupe des feuilles vierges, A5 si possible. Les élèves doivent d'abord travailler seuls ou en binôme, puis rédiger en groupe la liste des questions ou critères d'observation. Ils devront écrire une question/phrase sur chaque feuille.

Après quelques minutes, les élèves devront mettre toutes les feuilles sur la table. En groupe, ils sélectionneront les phrases afin d'avoir dix questions ou dix critères pour la liste d'observation.



Ressources

A la disposition du groupe

- 3A.** Visite du CICR
- 3B.** Fiche de renseignements
- 3C.** Compte-rendu
- 3D.** Formulaire de message Croix-Rouge

Les mots inscrits en caractère gras sont des ressources à disposition du professeur dans ce groupe de leçons

EXERCICE 3

Exercices

Encouragez les groupes à réfléchir sur l'organisation du travail d'équipe. Quelques stratégies possibles :

- Organiser les feuilles en groupes et par thèmes, décider quels thèmes sont les plus importants, puis parfaire l'expression
- Utiliser des méthodes types, par exemple le classement en diamant (voir à côté) pour ordonner par priorité les questions
- Introduire un système de vote pour décider des questions/critères finaux (ex : chaque personne a 3 ou 4 stickers et peut voter pour ceux qu'ils jugent les plus importants)

Prévoir des feuilles vierges sous la main pour que les élèves puissent affiner leurs questions/critères. Chaque groupe doit partager ses questions complétées / sa liste d'observation avec le reste de la classe, qui peut poser des questions.

Compte-rendu

Faites un compte-rendu avec la classe des visites CICR en utilisant les ressources **fiche de renseignements (Ressource 3B)** et **Compte-rendu (Ressource 3C)** afin de voir s'ils ont été proches des directives CICR.

Les élèves peuvent aussi lire les **Formulaires message Croix-Rouge (Ressource 3D)**. Y a-t-il eu des lacunes dans leurs questions ou leur liste d'observation ? Encouragez-les à réfléchir à la méthode de travail en groupe.

Pour l'enseignant

Des questions possibles :

1. Quels sont vos prénoms et noms ?
2. Comment êtes-vous traité par vos geôliers ?
3. Depuis combien de temps êtes-vous détenu ?
4. Combien de prisonniers y-a-t-il dans une cellule ?
5. Avez-vous suffisamment à boire ?
6. Qu'est-ce qu'ils vous donnent à manger ?
7. Avez-vous eu accès aux soins médicaux ?
8. Voulez-vous envoyer un message personnel à votre famille ou une autre personne ?

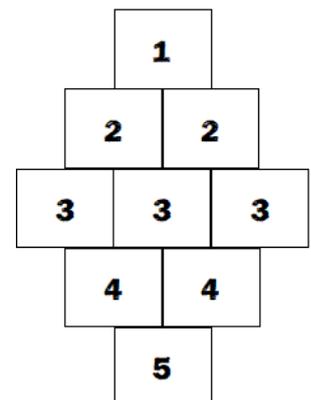


Ressources

A la disposition du groupe

- 3A.** Visite du CICR
- 3B.** Fiche de renseignements
- 3C.** Compte-rendu
- 3D.** Formulaire message Croix-Rouge

Les mots inscrits en caractère gras sont des ressources à disposition du professeur dans ce groupe de leçons



Activités complémentaires

Extensions

EXERCICE 1 : ACTIVITÉ FACULTATIVE OU COMPLÉMENTAIRE

Amendement à la charte sur les principes de la guerre

Dans le Module 1, Partie 1, Exercice 1, les élèves ont pu créer une "Charte sur les principes de la guerre". Si les élèves ont déjà créé une charte, ils peuvent y ajouter les principes qu'ils ont appris. Ils peuvent aussi en créer une maintenant, s'ils ne l'avaient pas déjà fait ; cela peut les aider à revoir ce qu'ils ont appris.

Ressources

A3/tableau pour permettre aux élèves de commencer à écrire leur Charte sur les principes de la guerre.



Activités complémentaires

Extensions

EXERCICE 2 : ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE OU FACULTATIVE

Rapport sur les violations présumées du droit international humanitaire

Après les derniers exercices, les élèves sont conscients que les troupes Rouges ont violé le DIH en torturant et tuant des troupes Bleues capturées. Les élèves doivent préparer un rapport sur les violations présumées, à envoyer au ministère de l'armée du Pays Rouge.

Ils doivent expliquer, à la lumière des principes du DIH qu'ils ont appris, en quoi les atrocités commises par le Pays Rouge ne sont pas acceptables.

Ils doivent expliquer pourquoi la torture n'est jamais appropriée, quelles que soient les circonstances. Ils peuvent prendre en compte les questions du **Rapport sur les violations présumées du DIH (Ressource 4A)**, mais ils doivent être libres d'inclure leurs propres mots.

Ressources

A la disposition du groupe

4A. Rapport sur les violations présumées du DIH

Les mots inscrits en caractère gras sont des ressources à disposition du professeur dans ce groupe de leçons



Activités complémentaires

Extensions

EXERCICE 3 : ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE OU FACULTATIVE

Le problème des mines terrestres (45 minutes)

Dans cet exercice, les élèves réfléchiront à l'usage des mines terrestres et aux problèmes qui y sont liés. Ils s'interrogeront notamment sur leur impact en continu sur la vie des victimes.

Commencez avec une discussion sur les mines terrestres. Que connaissent les élèves des mines terrestres ? Peuvent-ils identifier des pays qui ont subi l'usage de mines terrestres ?

Les mines terrestres antipersonnel sont des engins explosifs déclenchés par la présence de la victime - au toucher ou par proximité. Elles sont souvent enterrées et invisibles aux yeux des victimes.

Question 1 : L'impact des mines terrestres

Discutez autour des questions suivantes :

- Pensez-vous que la population est au courant qu'il y a des mines terrestres où elle habite ?
- Quel impact, selon vous, une mine terrestre peut-t-elle avoir sur la vie d'une victime ?
- Que penseriez-vous s'il y avait des mines terrestres près de chez vous ?

Montrez-leur la carte des mines terrestres (Ressource 5A), et posez les questions suivantes

- Les élèves sont-ils surpris du nombre de pays où il y a des mines terrestres ?
- Dans quels pays reste-t-il des mines terrestres en temps de paix ?
- Qu'est-ce que la carte nous apprend sur la durée de l'impact de la guerre sur les populations civiles ?

Ressources

A la disposition du groupe

- 5A.** Carte des mines terrestres
- 5B.** Mines terrestres étude de cas
- 5C.** Le problème des mines terrestres fiche de travail

Pour l'enseignant

- 5D.** Mines terrestres – ressources du professeur

Les mots inscrits en caractère gras sont des ressources à disposition du professeur dans ce groupe de leçons

Activités complémentaires

Donnez à chaque élève un exemplaire des études de cas sur les mines terrestres 5B. Expliquez qu'ils vont devoir examiner l'impact des mines terrestres sur les vies des civils.

La fiche de travail **mines terrestres 5C** présente quatre études de cas de personnes dans le monde ayant été touchées par les mines terrestres. Les étudiants doivent lire les études de cas et en discuter avant de compléter le tableau décrivant les répercussions et les conséquences de l'utilisation des mines terrestres. Les élèves peuvent consulter individuellement les études de cas, puis travailler en petits groupe. Cela permettra de confronter différents points de vue et ressentis.

La ressource **5D Mines Terrestres – ressource pour le professeur** peut être utilisée pour éclairer certains aspects fondamentaux.

Terminez l'activité avec un débat :

- Quelles pourraient être les raisons pour lesquelles une armée décide d'utiliser des mines terrestres ?
- Les mines terrestres font-elles la distinction entre leurs cibles ?
- Comment le principe de proportion s'applique-t-il ici ? Pensez à la façon dont une mine terrestre est activée – peut-on mesurer le niveau des dommages causés, l'impact qu'elle aura ?

Le Droit international humanitaire joue un rôle essentiel en vue de résoudre le problème des mines terrestres. En effet, il établit diverses règles auxquelles les gouvernements doivent se conformer, par exemple la Convention de 1997 sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Question 2: Protéger les civils des mines terrestres

La seconde partie de la fiche de travail **mines terrestres 5C** demande aux étudiants de réfléchir aux quatre points que l'ensemble des normes internationales sur les mines terrestres devrait couvrir afin d'aider les personnes vivant dans des zones à risque. Ils réfléchiront également à la responsabilité des gouvernements dans ces zones.

Les étudiants peuvent exposer leurs différentes idées en groupe, puis les réduire en quatre points. La fiche **5D Mines Terrestres – ressource pour le professeur** fournit un résumé de la Convention de 1997 pour alimenter ensuite une discussion en classe autour des propositions des élèves.



Ressources

A la disposition du groupe

- 5A.** Mines terrestres carte
- 5B.** Mines terrestres études de cas
- 5C.** Le problème des Mines terrestres fiche de travail

Pour l'enseignant

- 5D.** Mines terrestres - ressource pour le professeur

Les mots inscrits en caractère gras sont des ressources à disposition du professeur dans ce groupe de leçons

Ressources



Ressources

EXERCICES INTRODUCTIFS

Pour les groupes

Principes clés

- iA. Distinction et proportionnalité à la maison
- iB. Distinction et proportionnalité à la maison – points fondamentaux

EXERCICE 1

Pour les groupes

- 1A. Scénario militaire
- 1B. Carte des territoires Jaunes
- 1C. Fiches de rôles
- 1D. Plan d'action militaire : questions rapides
- 1E. Stratégie militaire du Pays Bleu
- 1F. Fiche d'informations
- 1H. Cachette à l'école du village : questions rapides
- 1I. Cachette à l'école du village : Fiche de suivi

Pour le professeur

- 1G. Fiche de suivi
- 1J. Cachette à l'école du village : Fiche de suivi

EXERCICE 2

Pour les groupes

- 2A. Mémo
- 2B. Questions clés
- 2C. Fiche de suivi

EXERCISE 3

Pour les groupes

- 3A. Visite du CICR
- 3B. Fiche d'informations
- 3C. Suivi
- 3D. Formulaire de la Croix-Rouge

EXTENSION EXERCISE 2

Pour les groupes

- 4A. Rapport sur les violations supposées du DIH

EXTENSION EXERCISE 3

Pour les groupes

- 5A. Mines terrestres carte
- 5B. Mines terrestres études de cas
- 5C. Le problème des Mines terrestres fiche de travail

Pour le professeur

- 5D. Mines terrestres - ressources pour le professeur

Déroulé des leçons



Ressources

15 mins	Exercice introductif – Proportionnalité and distinction à la maison
45 mins	Exercice 1 – Conduite des hostilités Partie A – plan d’action militaire
30 mins	Exercice 1 – Conduite des hostilités Partie B – cachette à l’école du village
60 mins	Exercice 2 – Prisonniers ennemis
30 mins	Exercice 3 – Visite de la Croix-Rouge
30 mins	Extension exercice 1 – Ajout à la charte sur les principes de la guerre
30 mins	Extension exercice 2 – Rapport sur les violations présumées du DIH
45 mins	Extension exercice 3 – Le problème des Mines terrestres

Principes clés



Ressources

À imprimer sur une grande feuille et afficher en évidence dans la salle de classe

Distinction

- Lors d'une attaque, la distinction doit être faite entre les civils et les combattants
- Lors d'une attaque, la distinction doit être faite entre les objets civils et militaires

Proportionnalité

- Le nombre attendu de morts et blessés civils et les dommages sur les objets civils ne doivent pas être excessifs par rapport à l'avantage militaire espéré

Traitement humain

- Il est interdit de tuer ou blesser un ennemi qui se rend ou n'est plus capable de combattre
- Toute personne ne prenant pas part aux hostilités (comme les civils ou les prisonniers de guerre) doit être respecté et humainement traité en toute circonstance
- Les prisonniers de guerre doivent recevoir des soins appropriés et ne doivent jamais subir de discrimination ni de violences (meurtre, mutilation, traitement cruel ou torture)

Principes clés



Ressources

À imprimer sur une grande feuille et afficher en évidence dans la salle de classe

Principes clés

Civil

Toute personne qui n'est pas un combattant. Mais quand les civils participent directement aux combats, ils perdent leur protection contre les attaques. Lorsqu'il y a un doute sur le statut d'une personne, elle doit être considérée comme un civil.

Objet civil

Tout objet qui ne renvoie pas à un objectif militaire.

Lorsqu'un bien de caractère civil est utilisé à l'appui d'une action militaire, il devient une cible militaire légitime et perd sa protection. Lorsqu'il y a un doute sur la question de savoir si un bien est utilisé à l'appui d'une action militaire, il doit être considéré comme un bien de caractère civil.

Dommmage collatéral

Les dommages, pertes ou préjudices accidentellement causés à des civils et à des biens de caractère civil au cours d'une attaque contre une cible militaire, malgré la prise de toutes les précautions pour prévenir ou réduire au minimum les dommages, pertes ou blessures.

Combattant

Un membre des forces armées ou un membre d'un groupe armé sous les ordres d'une partie au conflit.

Responsabilité

Quelqu'un qui occupe une position supérieure peut être tenu responsables non seulement des crimes qu'il a ordonnés mais également d'omission de prévenir ou de punir l'action de ses subordonnés, ou l'inaction.

Objet/objectif militaire

Objet qui, par sa nature, son emplacement, sa vocation ou son utilisation contribue efficacement à l'action militaire et dont la destruction offre un avantage militaire certain.

Perfidie

Conduire un adversaire en erreur en lui faisant croire qu'il a le droit de recevoir ou l'obligation d'accorder la protection prévue par les règles du droit international applicable dans les conflits armés, avec l'intention de tromper sa bonne foi.

Prisonniers de guerre

Combattants ennemis (hommes ou femmes) qui, au cours d'un conflit armé international, tombent sous le pouvoir de l'ennemi.

Dans les conflits armés non internationaux, le statut de combattant n'est pas officiellement reconnu aux membres des groupes armés non étatiques. Le droit international humanitaire prévoit cependant un statut de protection spécial pour les personnes privées de liberté pour des motifs en relation avec le conflit.

Torture

Le fait d'infliger intentionnellement des souffrances aiguës lorsqu'il y a un but spécifique pour l'infliction (comme la recherche d'informations).

iA: Distinction et proportion à la maison



Ressources

À imprimer sous forme de cartes et à donner aux étudiants

Tu fais une chute à vélo et te blesses la jambe. Elle saigne beaucoup et ta mère t'emmène chez le docteur pour qu'il te fasse des points. Le docteur te propose une amputation car il y a un petit risque que la plaie s'infecte. Tu refuses.
Pourquoi ?

La voiture de ta mère a un pneu crevé. Tu lui suggères de racheter une voiture avec quatre pneus gonflés. Pourquoi ta mère se moque-t-elle de ta proposition.

Ton ordinateur a un virus. Pourquoi ne jettes-tu pas ton ordinateur et n'en rachètes-tu pas un nouveau ?

Tu suis une ambulance et dépasse les limitations de vitesse. Tu enfreins la loi, mais l'ambulance ne l'enfreint pas. Pourquoi penses-tu que la loi est ainsi ?

iA: Distinction et proportionalité à la maison



Ressources

À imprimer sous forme de cartes et à distribuer aux élèves

Tu as travaillé dur et sérieusement pendant un cours à l'école. Un groupe d'élève au fond de la classe a fortement perturbé le cours et n'était pas concentré. A la fin du cours, le professeur vous dit que toute la classe sera punie à cause du mauvais comportement de ce groupe. Tu trouves ça injuste. Pourquoi ?

Un conducteur dépassant les limitations de vitesse est arrêté par la police. Il est accompagné de quatre amis et aucun ne lui a demandé de ralentir. La police informe le conducteur qu'il va être suspendu de permis. Penses-tu que la police doive sanctionner les passagers aussi ?

Ton père a des soucis avec les limaces dans le jardin et décide d'acheter un insecticide pour tuer les limaces sur ses plantes. Mais il est inquiet car ce produit pourrait tuer les autres animaux du jardin. Penses-tu que ce produit doive tuer tous les animaux du jardin ?

Vous recevez les résultats des examens. Tu as réussi l'examen mais certains de tes camarades ont échoué. Votre professeur décide que toute la classe doit donc repasser l'examen. Tu trouves cela injuste. Pourquoi ?

iB: Distinction et proportion à la maison



Ressources

À distribuer OU comme ressource pour le professeur

DISTINCTION ET PROPORTION A LA MAISON – ELEMENTS CLES

Distinction

Chacun des scénarios suivants illustre le principe de distinction :

Punition : Si certains élèves d'une classe se sont mal comportés mais pas d'autres. Punir toute la classe ignore le principe de distinction. Il n'est pas juste de punir toute la classe car les transgressions d'une minorité entraînent le châtimeut d'innocents.

Interdiction de conduire/suspension de permis : Les autres conducteurs de la voiture sont des parties innocentes et n'avaient aucune implication dans le crime du conducteur. Peu importe qu'ils ne lui aient pas dit d'arrêter d'accélérer, une interdiction de conduire/suspension de permis pour tous les passagers ne tient pas compte du principe de distinction – c'est-à-dire de distinguer au moment de sanctionner la personne qui a enfreint la loi de ceux qui ne l'ont pas fait.

Limaces : Pour que seules les limaces du jardin soient tuées par la pulvérisation, celle-ci doit faire la distinction entre les limaces et les autres animaux sauvages, qui ne causent aucun problème.

Examen : Exiger de tous les élèves d'une classe qu'ils repassent un examen purement parce que quelques-uns ont échoué ne répond pas au principe de distinction. Les étudiants qui ont réussi n'ont pas besoin de repasser leur examen. Lorsqu'il décide qui doit le reprendre, l'enseignant doit faire la distinction entre ceux qui doivent le reprendre (c'est-à-dire ceux qui ont échoué) et ceux qui n'ont pas besoin de le reprendre (c'est-à-dire ceux qui ont réussi).

iB: Distinction et proportionnalité à la maison



Ressources

À distribuer OU comme ressource pour le professeur

DISTINCTION ET PROPORTION A LA MAISON – ELEMENTS CLES

Proportionnalité

Chacun des scénarios suivants fait écho au principe de proportionnalité. En effet, ils illustrent des situations dans lesquelles l'action entreprise n'est pas proportionnée à l'objectif à atteindre :

Jambe : L'amputation (une opération d'ablation d'un membre) est une réaction totalement disproportionnée face au risque de contracter une infection suite à une coupure. Une réponse proportionnée consisterait à appliquer un crème antiseptique ou à prendre des antibiotiques.

Voiture : Si votre voiture a un pneu crevé, la réponse proportionnée au problème est de changer le pneu. Acheter une nouvelle voiture est inutile et va bien au-delà du problème initial à résoudre.

Ordinateur : Si votre ordinateur a un virus, acheter un nouvel ordinateur ne serait pas une réponse proportionnée au problème, sauf si le virus a fait tant de dommages à l'ordinateur qu'il est devenu inutilisable. Dans le cas contraire, une réponse plus proportionnée consisterait à faire enlever le virus à l'aide d'un logiciel ou en contactant un ingénieur en informatique.

Ambulance : Les lois qui s'appliquent aux ambulanciers lors d'un appel d'urgence sont différentes de celles qui s'appliquent au public ordinaire. C'est parce que le dépassement de la limite de vitesse est une réponse proportionnée pour le chauffeur d'ambulance en cas d'urgence médicale. A l'inverse, cela est rarement proportionnée de permettre à un conducteur normal de dépasser la limite de vitesse.

1A: Scénario militaire



Ressources

Contextualisation

Conflit en Territoires Jaunes

Le conflit se centre autour d'un différend frontalier entre le Pays Rouge et le Pays Bleu qui dure depuis de nombreuses années. Les deux pays considèrent chacun avoir des droits légitimes sur les Territoires Jaunes, la zone disputée. Cependant, au cours des 30 dernières années, le Pays Rouge exerce une plus forte présence sur la zone.

Il y a deux ans, le Pays Bleu a élu un nouveau gouvernement qui a promis de récupérer les Territoires Jaunes s'il arrivait au pouvoir. Les deux années qui se sont écoulées depuis l'élection de ce gouvernement ont été des plus hostiles de l'histoire des deux pays. Des milliers de troupes Bleues sont envoyées dans les Territoires Jaunes, mais les forces Rouges mènent un combat acharné.

Il y a donc actuellement un conflit armé entre le Pays Rouge et le Pays Bleu sur les Territoires Jaunes. Le Pays Bleu a installé sa base à Jaune, une des villes principales des territoires Jaunes. La base principale du Pays Rouge est quant à elle située juste en dehors de la grande ville d'Amarillo. L'objectif du Pays Bleu est de prendre le contrôle d'Amarillo. Jaune et Amarillo sont à 100 kilomètres l'une de l'autre. Un petit groupe de soldats des troupes du Pays Rouge se cache à 90 kilomètres à l'est de la base du Pays Bleu, mais ils avancent vers vous. Entre vous et les troupes du Pays Rouge, il y a plusieurs villages et une centrale électrique.

Étape suivante

Si vous voulez atteindre votre objectif et prendre contrôle d'Amarillo, vous devez lancer une attaque contre les troupes du Pays Rouge qui avancent et les empêcher de prendre le contrôle de votre base. Votre commandant (votre professeur) vous demande des conseils sur la manière dont les combats doivent être menés.



1B: Carte des territoires jaunes



Ressources



1C: Cartes de rôles : conseillers militaires

Ressources

Pays Bleu Conseiller juridique

En tant que conseiller juridique le plus haut placé du commandant, vous devez le conseiller afin que le déroulement des missions militaires soit le plus conforme aux principes du droit international humanitaire (DIH). Votre rôle est de trouver un équilibre entre les objectifs à atteindre dans le conflit et les principes du droit international humanitaire. Vous devez justifier vos choix de conseils.

Facteurs à prendre en considération

- Vous savez que les violations du droit international humanitaire peuvent avoir de graves conséquences pour ceux qui le violent, y compris un potentiel emprisonnement.
- Vous devez faire connaître à vos collègues les principes juridiques qui régissent la conduite en situation de conflit afin qu'ils acceptent la ligne de conduite que vous proposez (qui est strictement conforme au droit international humanitaire).
- Vous devez assurer à vos collègues que respecter le DIH est la seule façon d'éviter d'éventuelles sanctions judiciaires.



1C: Cartes de rôles : conseillers militaires



Ressources

Pays Bleu Responsable des communications

En tant que responsable des communications au sein de l'armée, vous devez informer le commandant de la publicité négative qui pourrait être associée aux mesures prévues. Votre objectif principal est de préserver l'image publique du Pays Bleu, en veillant à ce qu'aucune presse négative injustifiée ne soit associée à une de vos attaques sur les troupes du Pays Rouge.

Facteurs à prendre en considération

- L'invasion des Territoires Jaunes par le Pays Bleu soulève des questions délicates et vous voulez vous assurer que les dommages collatéraux sont au maximum minimisés, en particulier en ce qui concerne les civils et les infrastructures civiles.
- Vous savez que si le Pays Bleu prend le contrôle des Territoires Jaunes, vous devrez garder les civils locaux à l'écart et assurer la reconstruction d'infrastructures nécessaires une fois le conflit terminé.



1C: Cartes de rôles : conseillers militaires



Ressources

Pays Bleu Officier des communautés locales

Vous êtes le lien direct de la population civile avec le commandant. Votre objectif principal est de protéger la population locale. Cela implique de protéger à la fois la population de la communauté et ses infrastructures. Vous devez informer le commandant de bord de la stratégie d'action la plus efficace pour assurer la sécurité des civils innocents habitant les villages voisins.

Facteurs à prendre en considération :

- Vous devez faire en sorte que, pendant que le Pays Bleu atteint ses objectifs militaires, les civils de la communauté soient protégés.
- Si un civil est blessé, les troupes du Pays Bleu doivent s'assurer que celui-ci reçoive de l'aide et les ressources dont il a besoin.



1C: Cartes de rôles : conseillers militaires

Ressources

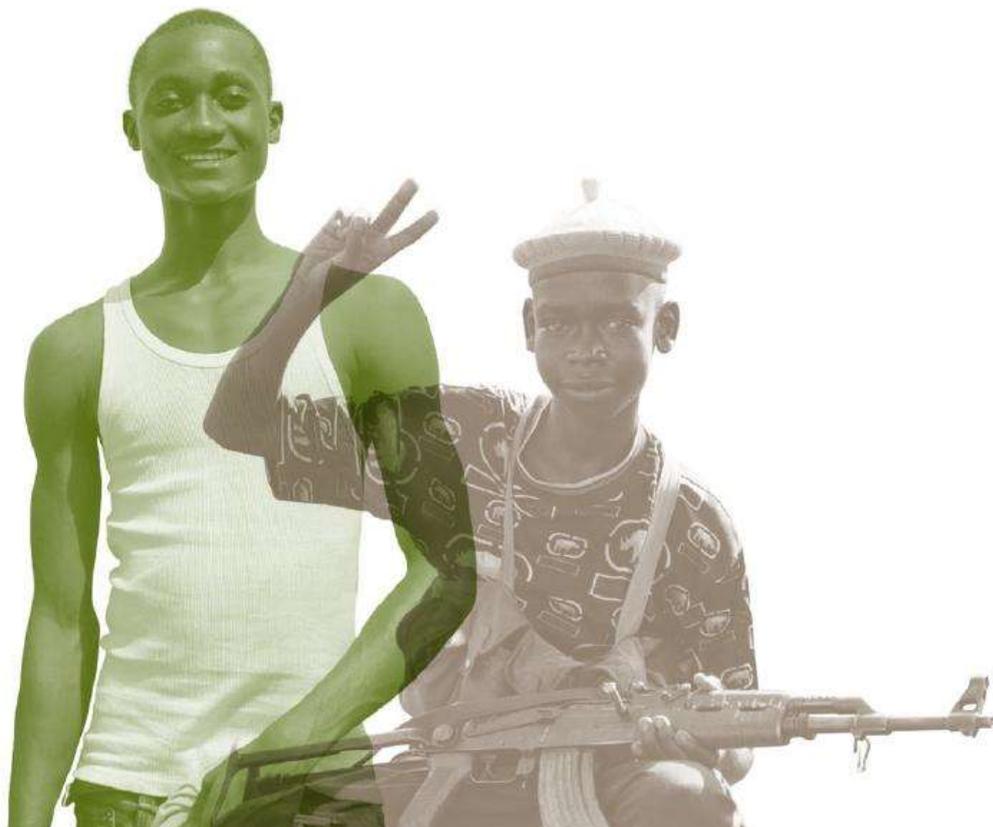
Pays Bleu Officier militaire

Vous jouez un rôle clé dans la planification de la stratégie militaire, notamment en transmettant les détails de la stratégie militaire aux troupes. Vous devez informer le commandant de la ligne de conduite qui assurera la sécurité des troupes du Pays Bleu, et surtout justifier vos choix de conseils.

Votre objectif principal est de vous assurer que les troupes du Pays Bleu ne soient pas exposées à des risques inutiles.

Facteurs à prendre en considération

- Après deux ans d'intenses combats, le moral et la sécurité des troupes sont votre principale préoccupation.
- Vous ne déployez des troupes que si vous êtes certain que l'objectif militaire sera atteint. Vous voulez utiliser efficacement le temps et l'énergie de vos troupes à des fins militaires, et vous ne les mettez pas en danger afin d'épargner un plus grand nombre de civils.



1C: Cartes de rôles : conseillers militaires



Ressources

Pays Bleu Officier tactique

Vous travaillez sur les détails de la stratégie militaire et étudiez comment cette attaque aidera à long terme votre objectif militaire. Vous devez informer le commandant de la ligne de conduite qui garantira le succès de toute offensive militaire lancée maintenant.

Facteurs à prendre en considération

- Vous voulez que les troupes du Pays Rouge soient suffisamment touchées par l'attaque pour les dissuader d'avancer à l'avenir sur la base du Pays Bleu.
- Vous voulez convaincre le commandant que la tactique du « choc et de la crainte » est la plus appropriée dans cette situation et que, par conséquent, une ligne d'attaque agressive devrait être mise en place contre les troupes du Pays Rouge.



iD: Plan d'action militaire: questions rapides



Ressources

Votre commandant veut empêcher que les troupes du Pays Rouge ne s'approchent trop près de la base du Pays Bleu à Jaune, et souhaite donc lancer une attaque dès que possible. Toutefois, comme représenté sur la carte, les troupes du Pays Bleu avancent en traversant une zone urbaine, donc de nombreux villages civils.

Le commandant veut connaître votre avis sur la façon dont l'attaque contre les troupes du Pays Rouge devrait être menée. Cette décision sera prise lors d'une réunion du conseil militaire, avec les autres conseillers. Vous devez considérer les questions suivantes lorsque vous transmettez vos conseils au commandant, mais également consulter la carte si nécessaire. Veillez également à ce que vos conseils soient conformes aux principes du droit international humanitaire.

Le lieu

Quel est le meilleur endroit pour l'attaque ?

Comment l'emplacement des villages influence-t-il votre décision ?

Le moment

Quel serait le moment idéal pour l'attaque et pourquoi ?

Quels sont les avantages/les inconvénients de lancer une attaque de nuit/de jour ?

Les vêtements

Quels seraient les vêtements les plus appropriés pour vos troupes afin de rendre difficile leur identification par les troupes du Pays Rouge ?

Envisagez les options suivantes : (1) vêtements civils ou (2) vêtements de camouflage.

Pour quelles raisons ? Quelles seront les conséquences de l'utilisation de chaque option ?

Les armes

Quelle est l'arme la plus appropriée pour attaquer les soldats à l'endroit choisi ?

Arme : armes à feu de petit calibre, snipers, engins explosifs, artillerie lourde ou mortiers.

Comment l'emplacement choisi pour l'attaque affecte cette décision ?

iD: Plan militaire stratégique du Pays Bleu



Ressources

Pays Bleu Plan militaire stratégique

Date:	
Conseillers militaires :	
Raisons de l'attaque :	
Vue d'ensemble de la stratégie :	
Lieu de l'attaque :	Principes DIH:
Moment de l'attaque :	Principes DIH:
Vêtements :	Principes DIH:
Armes :	Principes DIH:

iD: Plan militaire stratégique du Pays Bleu

Ressources

FICHE DESCRIPTIVE POUR LES ETUDIANTS

Le lieu

Les hostilités doivent se dérouler aussi loin que possible des civils afin de réduire le nombre de victimes civiles et les dommages causés aux infrastructures civiles.

Les zones les moins urbaines, sans structures civiles à proximité, sont les endroits les plus appropriés pour une attaque.

Le moment

En menant l'attaque de nuit, la plupart des civils seront chez eux, donc protégés à l'intérieur.

Le nombre des pertes civiles pourrait être considérablement réduit en attaquant de nuit.

Les vêtements

Le choix de vêtements le plus approprié pour ce scénario est le camouflage.

S'habiller en civil afin d'obtenir un avantage militaire est illégal en vertu du droit international humanitaire.

Cela pourrait également mettre en danger les civils qui seraient par la suite soupçonnés voire ciblés en tant que combattants.

Les armes

Le choix de l'arme appropriée dépend de la proximité des civils et des objets civils.

Par exemple, une grosse bombe détruisant tout dans un rayon d'un kilomètre peut convenir pour une utilisation à **4F**, mais la présence de l'alimentation électrique des villages à **D4** signifiera que des armes plus précises doivent être utilisées si l'attaque est lancée ici.



1G: Fiche de suivi



Ressources

PLAN D'ACTION MILITAIRE DU PAYS BLEU – POUR LES PROFESSEURS

Distinction

Le principe de distinction stipule que les parties à un conflit doivent faire la distinction entre la population civile et les combattants.

Ni la population civile ni les biens de caractère civil ne doivent être attaqués.

Les attaques ne doivent être dirigées que contre des objectifs militaires.

Proportion

Le principe de proportionnalité est essentiel dans ce scénario sur deux aspects :

1. Le choix de l'action doit être proportionné à l'avantage militaire attendu. L'action décidée par le conseil militaire doit contre balancer l'objectif militaire concret (défaite des troupes du Pays Rouge dans le Jaune territoires) avec les risques pour les civils. Le Conseil doit garder cela à l'esprit lorsqu'il décide comment mener leur attaque.

2. La proportionnalité est également en jeu lorsqu'il faut choisir le type d'arme à utiliser. Bien qu'il ne soit peut-être pas possible de prévenir complètement les victimes civiles, le conseil doit prendre toutes les précautions pour réduire au minimum les risques pour les civils.



1G: Fiche de suivi



Ressources

PLAN D'ACTION MILITAIRE DU PAYS BLEU – POUR LES PROFESSEURS

Lieu

Les hostilités doivent être menées le plus loin possible des civils afin de réduire le nombre de victimes civiles et les dommages causés aux infrastructures civiles. La carte montre tous les villages situés entre la base du Pays Bleu et les troupes du Pays Rouge qui avancent. Il y a trois endroits qui se prêtent mieux à une attaque, car ce sont les zones les moins urbaines : en 3F, 4F et 3D.

Nous pouvons voir que dans le cas de la zone 3D, il y a une centrale électrique située à moins d'un demi-kilomètre. Toute attaque à cet endroit devra donc tenir compte de la présence de cette installation contenant des forces dangereuses. Si une attaque est lancée à proximité de la centrale, le choix de l'arme jouera un rôle majeur. Le droit international humanitaire interdit d'attaquer des structures telles que des centrales nucléaires en raison des conséquences possibles de lourdes pertes pour la population civile. L'approvisionnement en électricité est également fondamental pour la survie de la population civile.

Vêtements

Le choix de vêtements le plus approprié à ce scénario est le camouflage. En vertu du droit international humanitaire interdisant de commettre la « perfidie » (induire en erreur un opposant au nom du droit international humanitaire afin de tuer, capturer ou blesser un adversaire), s'habiller en civil afin d'obtenir un avantage militaire est illégal. En effet votre adversaire croirait à tort qu'il est obligé de ne pas vous faire de mal.

S'habiller avec des vêtements civils dans ces circonstances peut également conduire à d'autres violations du droit international humanitaire. Considérons le scénario suivant :

Les troupes du Pays Bleu sont habillées en civil, ce qui veut dire que les troupes du Pays Rouge ne peuvent pas faire la distinction entre les combattants et les civils.

Cela pourrait conduire les troupes du Pays Rouge à cibler des civils comme s'ils étaient des combattants. Ils peuvent également soupçonner que d'autres déguisements puissent être utilisés et cibler par exemple des membres de services médicaux ou humanitaires. Cela aurait pour conséquence d'interrompre le travail humanitaire

Moment

En menant l'attaque la nuit, quand la plupart des civils seront à l'intérieur, le nombre de victimes civiles devrait être considérablement réduit.

Cependant, le lancement d'une attaque de nuit nécessite une planification minutieuse car la visibilité est considérablement réduite. Le lancement d'une attaque de nuit ne doit pas compromettre la précision avec laquelle les objectifs militaires sont ciblés.

Armes

Du point de vue du droit international humanitaire, le choix de l'arme dépendra dans une large mesure de la proximité des civils et de l'impact qu'elle aura sur eux et sur les biens de caractère civil. Par exemple, une grosse bombe détruisant tout dans un rayon d'un demi-kilomètre peut convenir à une utilisation en 4F. Cependant, la présence de l'alimentation électrique des villages en 4D signifie que des armes plus dirigées devront être utilisées si l'attaque est lancée ici.

1H: Cacheette à l'école du village : **Ressources**

questions rapides

Les renseignements militaires vous ont appris que certaines troupes du Pays Rouge se sont séparées de la troupe principale et se cachent dans l'école d'un des villages situés entre vous et Amarillo.

Votre commandant veut savoir comment aborder le problème. Il est particulièrement préoccupé par cette évolution car ce sont des tactiques comme celle-ci qui ont permis à Pays Rouge d'asseoir sa présence dans les Territoires jaunes au cours des dernières années. Par ailleurs, le fait que les troupes du Pays Rouge soient si près d'une zone urbaine l'inquiète car des civils pourraient être touchés par les offensives. Le commandant veut votre avis.

Lors de l'élaboration de votre réponse, tenez compte des facteurs de distinction et de proportionnalité du fait que l'école soit devenu un objectif militaire, et étudiez les conséquences que l'attaque pourrait avoir pour les civils. Vous devrez également tenir compte des questions suivantes au moment de donner votre avis :

1.

Est-il nécessaire d'attaquer l'école ? Existe-t-il un risque à laisser des soldats là-bas ?

2.

Si vous décidez d'attaquer l'école, comment le feriez-vous et pourquoi ? Quelle arme serait la plus appropriée ? Rappelez-vous que le choix de l'arme peut être un facteur clé pour déterminer si l'attaque est proportionnée ou non.

3.

Existe-t-il des alternatives à l'attaque des soldats qui se cachent dans l'école ? Quelque chose peut-il être fait pour éviter de lancer une attaque dans ou sur l'école ?

4.

Il y a de nombreuses maisons civiles à proximité de l'école. Quel pourrait être l'impact d'une attaque sur la population civile locale ? Que pouvez-vous faire pour minimiser l'impact ? Votre réponse différerait-elle si les immeubles étaient des bureaux au lieu de maisons ?

11: Fiche de suivi



Ressources

CACHETTE A L'ECOLE DU VILLAGE – POUR LES ÉLÈVES



Alasdair Macleod (BRCS)

- L'école est utilisée comme une cachette ennemie, ce qui signifie qu'elle perd sa protection en tant qu'objet civil et devient un objectif militaire légitime qui peut être pris pour cible.
- Des facteurs, tels que le risque associé au fait de laisser les soldats à l'école ou la question de la présence de civils à l'intérieur de l'école, influenceront la façon dont la situation devra être traitée.
- Une autre option pourrait être d'essayer d'attirer l'ennemi hors de l'école et loin du village. Il y a différentes méthodes pour le faire, comme en créant un leurre.
- Les habitations civiles à proximité immédiate de l'école signifient qu'il y a une forte probabilité pour que des civils innocents soient pris entre deux feux lors du combat.
- Lors d'une attaque contre l'école, les armes les plus appropriées sont les armes légères qui peuvent viser avec précision et ont un faible impact, afin de réduire au maximum les risques pour les civils. Il est peu probable que l'utilisation d'armes ayant un impact plus important, telles que l'artillerie ou les bombardements aériens, soient proportionnées dans ce scénario.

1J: Fiche de suivi



Ressources

CACHETTE A L'ECOLE DU VILLAGE – POUR LES PROFESSEURS

Attaquer ou protéger ?

Comme l'école est utilisée comme une cachette ennemie, elle perd sa protection en tant qu'objet civil et devient un objectif militaire légitime qui peut être visé. Le principe de proportion continue toutefois de s'appliquer, et sera déterminant pour la planification de l'attaque. Des facteurs, tels que le risque associé au fait de laisser les soldats à l'école ou la présence de civils à l'intérieur de l'école, influenceront la façon de gérer la situation.

Avant de lancer une attaque, il est indispensable de faire tout ce qui est possible pour réduire au maximum le risque de pertes civiles. Même s'il y a des civils à l'intérieur, une attaque serait légitime si l'école est un emplacement important pour l'opération militaire et si des précautions suffisantes sont prises pour réduire les risques pour les civils. Par exemple, un bombardement pur et simple de l'école serait probablement illégitime, alors qu'une attaque au sol prudente avec des armes légères visant l'ennemi serait légitime.

Une alternative à l'attaque pourrait être d'essayer de faire sortir l'ennemi de l'école et à l'écart du village. Il y a différentes méthodes pour le faire, comme en créant un leurre.



1J: Fiche de suivi



Ressources

CACHETTE A L'ECOLE DU VILLAGE – POUR LES PROFESSEURS

Choix de l'arme

Au moment de choisir le type d'arme à utiliser pour une attaque menée à proximité immédiate de civils, le principe de distinction doit toujours être pris en considération. En menant une attaque contre l'école, les armes les plus appropriées sont les armes légères qui peuvent cibler avec précision et avoir un faible impact, afin de réduire au maximum les risques pour les civils.

Le droit international humanitaire (DIH) impose de protéger non seulement les civils, mais aussi les biens de caractère civil. Alors que le bâtiment de l'école a temporairement perdu la protection du droit international humanitaire car occupé par l'ennemi, les bâtiments environnants ne l'ont pas perdu et il faut en tenir compte.

Il est peu probable que des armes de plus grande portée telles que l'artillerie et les bombardements aériens soient utilisées de façon proportionnée, sauf si le risque de pertes civiles est considéré négligeable ou que la présence de l'ennemi à l'intérieur de l'école représente un risque très important pour la population civile (cela pourrait être le cas si, par exemple, l'école était remplie d'explosifs et présentait donc le risque d'une explosion imminente).



1J: Fiche de suivi



Ressources

CACHETTE A L'ECOLE DU VILLAGE – POUR LES PROFESSEURS

Civils

La présence de maisons civiles à proximité de l'école signifie que, même si l'ennemi est attiré hors de sa cachette, il y a de fortes probabilités que des civils innocents soient pris au milieu des tirs croisés du combat.

L'utilisation d'armes de poche est considérée comme plus appropriée dans un scénario où les civils sont à proximité, car cela contribue à réduire au maximum les maux superflus et les souffrances inutiles. L'utilisation de l'uniforme peut également être très important dans ce scénario. Si l'on peut facilement distinguer les combattants, les civils sont moins susceptibles d'être pris dans les combats.



2A: Mémo interne



Ressources

A LIRE A VOIX HAUTE A LA CLASSE

« Vous avez décidé de lancer votre attaque contre les troupes du Pays Rouge la nuit dans la zone la moins peuplée des Territoires Jaunes, loin de l'infrastructure civile. Les attaques de nuit ont également réduit les risques de pertes civiles. Vous avez utilisé des petites bombes et des missiles comme armes car ils sont assez puissants pour atteindre vos objectifs militaires, sans causer de maux superflus ou de souffrances inutiles aux civils ou à leurs biens.

Pour l'attaque de l'école du village, vous avez utilisé de petites armes de poing afin d'éviter d'éventuelles victimes civiles et des dommages aux habitations environnantes. Encore une fois, vous avez lancé votre attaque de nuit afin de minimiser les pertes civiles potentielles.

Vous venez d'apprendre que pendant l'attaque de l'école, certains de vos camarades ont capturé des soldats ennemis qui se sont rendus, et ils les ramènent actuellement à sur votre base.

Votre commandant vous a demandé conseil sur comment traiter ces soldats.

Considérons les questions clés distribuées (2B).

En répondant à ces questions, vous devrez réfléchir aux incidences qu'auront les principes du droit international humanitaire sur vos décisions ».

2B: Questions clés



Ressources

JOUR D'ARRIVÉE – Fiche de travail 1

1. Les captifs viennent d'être ramenés au camp et vous devez décider où vous allez les garder. Quel genre d'hébergement allez-vous leur réserver ? Allez-vous leur donner accès à des espaces extérieurs ?
2. Qu'allez-vous faire de leurs effets personnels ?
3. L'un des prisonniers est gravement blessé et doit être évacué vers un centre médical éloigné de la ligne de front. Cependant, cela mettrait vos troupes en danger et diminuerait le nombre de troupes dont vous disposez pour repousser les forces ennemies. Évacuez-vous le prisonnier ?

Notes

2B: Questions clés



Ressources

PROBLÉMATIQUES RELATIVES AU CONFLIT – Fiche de travail 3



AFP / Patrick Baz



Getty Images / Robert A. Sabo

1. Les troupes ennemies avancent vers votre position et vous avez besoin de plus de troupes pour les repousser. Les captifs se battent-ils pour vous ?
2. Vous pensez que l'un des prisonniers a de précieuses informations qui aideraient votre campagne. Cependant, il garde le silence et refuse de coopérer aux interrogatoires. Que faites-vous ?
3. L'un des captifs tente de s'échapper de l'enceinte de votre camp. Que faites-vous ?
4. Vous n'ignorez pas que le Comité international de la Croix-Rouge pourrait demander à rendre visite aux détenus, comme il l'a fait à d'autres occasions au cours du conflit. Imposez-vous des restrictions à l'enregistrement des prisonniers ou à la prise de notes ?

Notes

2C: Fiche de suivi



Ressources

En plus du principe fondamental selon lequel les prisonniers de guerre doivent être traités avec humanité en toutes circonstances, les principes énumérés ci-dessous concernant le traitement des prisonniers de guerre sont fondamentaux pour les discussions que vous venez d'avoir. Il incombera au commandant de veiller à ce que ces principes soient respectés lors de la prise en charge des prisonniers de guerre.

Conditions de captivité

Les prisonniers de guerre doivent être maintenus dans des conditions égales à celles de vos propres forces à l'intérieur du pays. Les captifs ne doivent pas être maintenus en isolement strict (sauf si c'est dans l'intérêt du détenu). Les détenus doivent également avoir la possibilité de sortir à l'extérieur et d'aller faire de l'exercice physique.

Effets personnels

À l'exception de certains objets tels que les armes à feu et le matériel militaire, les prisonniers de guerre sont autorisés à garder tous leurs effets personnels en leur possession.

Soins médicaux

Les prisonniers de guerre doivent recevoir tous les soins médicaux dont ils ont besoin. Lorsqu'un prisonnier de guerre a besoin d'un traitement médical spécial, d'une intervention chirurgicale ou de soins hospitaliers, il doit être admis dans n'importe quel service médical pouvant fournir un tel traitement.

2C: Fiche de suivi



Ressources



Popperfoto



Hulton Archive/ Haywood Magee



Popperfoto

Alimentation

Les prisonniers de guerre doivent pouvoir manger et boire correctement. Leur captivité ne doit pas conduire à la famine ou la négligence. Les troupes ont le droit d'acheter des vivres aux civils, mais elles doivent toujours payer en échange : elles ne peuvent pas simplement les « piller », c'est-à-dire les voler.

Correspondances

Les prisonniers de guerre doivent être autorisés à envoyer des lettres et des cartes jusqu'à un certain quota. Le pouvoir de rétention a le droit de censurer cette correspondance. Cependant, il y a souvent des problèmes pratiques associés à l'envoi de la correspondance des détenus, ce qui conduit à limiter le nombre de lettres qu'un prisonnier peut envoyer. Dans certaines circonstances, la Croix-Rouge peut intervenir pour offrir une assistance pratique (par exemple en organisant le transfert de messages et de colis).

Fuite

L'utilisation d'armes à feu contre les prisonniers de guerre (notamment ceux essayant de s'enfuir) est réservée à des cas d'extrême urgence et doit être précédée de suffisamment d'avertissements.

Représailles

Les prisonniers de guerre doivent être protégés en toutes circonstances, en particulier face aux insultes, actes de violence et d'intimidation. Les mesures de « représailles » contre les prisonniers de guerre sont interdites. Par représailles, on entend la prise de mesures qui sont illégales au regard du droit international humanitaire (DIH). Cependant, un prisonnier de guerre qui a commis des violations du DIH est soumis aux lois de l'État qui le détient et peut être poursuivi pour ses crimes de guerre en vertu des lois de cet État.

2C: Fiche de suivi



Ressources

Combat forcé

Forcer un prisonnier de guerre à combattre est une violation du DIH.

Obtenir des informations

Vous devez vérifier que le prisonnier comprenne la langue dans laquelle il est interrogé. Le droit international humanitaire exige que l'interrogatoire des prisonniers de guerre se déroule dans une langue qu'ils comprennent. La torture sous quelque forme que ce soit (physique ou mentale) est interdite par le droit international humanitaire. Les détenus qui refusent de répondre aux questions ne peuvent être menacés, insultés ou exposés à des traitements désavantageux de quelque nature que ce soit.

3A: Fiche de suivi



Ressources



ICRC / HEGER, Boris

Vous faites partie d'une équipe de délégués travaillant pour le Comité international de la Croix-Rouge dans la zone de conflit sur les Territoires Jaunes. Le CICR surveille le conflit sur les Territoires Jaunes depuis un certain temps et est particulièrement préoccupé par l'escalade des hostilités ces dernières semaines. Vous savez que l'armée du Pays Bleu détient des troupes du Pays Rouge qui se sont rendues lors d'une récente attaque.

Sur la base de votre mandat internationalement reconnu, vous avez négocié un accord avec l'armée du Pays Bleu et vous pouvez effectuer une visite officielle du CICR dans leur camp. En groupe, vous voulez tirer au maximum profit de la visite. Vous aurez un temps limité pour enregistrer les détenus, voir les conditions dans le camp et effectuer des entrevues privées individuelles avec des personnes de confiance. À la suite de ces activités, vous discuterez de vos constatations de façon confidentielle avec les autorités pénitentiaires. En groupe, vous devez préparer :

- Une liste de questions à poser aux prisonniers de guerre
- Une grille d'observation afin d'examiner les conditions de vie sur le camp

3B: Fiche d'informations



Ressources

FICHE D'INFORMATIONS : VISITE DES PRISONNIERS DE GUERRE PAR LE COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR)

Dans les conflits armés internationaux, les Conventions de Genève reconnaissent le droit des délégués du CICR à rendre visite aux prisonniers de guerre et aux détenus civils. L'objectif principal des visites du CICR est de demander aux autorités de prendre toute mesure jugée nécessaire pour améliorer le traitement des détenus.

Les activités du CICR en faveur des détenus ont quatre objectifs principaux :

- Prévenir ou faire cesser les disparitions et les assassinats potentiels
- Prévenir la torture et les mauvais traitements ou y mettre fin
- Améliorer les conditions de détention, si besoin
- Rétablir le contact entre les détenus et leur famille

En cas d'urgence, le CICR peut également fournir aux détenus des médicaments, des vêtements, des affaires de toilette et de la nourriture

Avant la visite

Le CICR recueille des informations et établit autant de faits que possible sur la nature de la détention. Les autorités sont contactées pour autoriser la visite.

La visite

Toutes les visites suivent une procédure standard. Le CICR a établi des lignes directrices lui permettant d'évaluer objectivement le système pénitentiaire et de soumettre des propositions réalistes aux autorités. L'équipe du CICR se compose d'au moins un délégué et un médecin, ou parfois d'un infirmier selon l'ampleur du camp.

1. La visite débute par un échange préliminaire avec les responsables afin d'expliquer comment les visites sont organisées et effectuées.
2. En collaboration avec les autorités, les délégués inspectent l'ensemble des locaux, y compris les cellules, dortoirs, latrines, douches, cours d'exercice, salles de visite, cuisines, ateliers, terrains de sport, lieux de culte, lieu d'hospitalisation, de punition et d'isolement cellulaire.
3. La partie la plus importante de la visite est celle des entretiens privés que les délégués ont avec chacun des prisonniers le souhaitant (il n'y a pas d'autorités ou de gardiens présents lors de ces conversations). Cela permet à l'équipe du CICR de déterminer quels sont les principaux problèmes des détenus

3C: Suivi



Ressources

Le CICR analyse ses constatations et présente des conclusions, des recommandations et un plan d'action aux responsables du centre de détention. Souvent, les problèmes peuvent être résolus en établissant une collaboration avec les autorités pénitentiaires locales.

L'étape suivante consiste à s'adresser aux autorités supérieures, car des problèmes tels que le surpeuplement, les soins de santé et les transferts et l'approvisionnement en eau ou en nourriture dépendent souvent du Département des prisons ou du Ministère de la santé. Le CICR fournit régulièrement aux autorités nationales un rapport de synthèse qui peut inclure les problèmes identifiés, mais aussi les améliorations constatées ou les mesures prises.

Jusqu'à la fin des années 1940, le CICR publiait ses rapports sur les visites aux prisonniers. Toutefois, des rapports ont parfois été utilisés à des fins politiques, pour faire valoir un point de vue particulier. Cela compromettait tout dialogue en cours avec les autorités pénitentiaires et, par conséquent, toute amélioration potentielle des conditions carcérales. C'est pourquoi le CICR a dû cesser de les publier. Depuis, les rapports du CICR sont soumis en privé aux autorités concernées chaque fois que le CICR rend visite à des prisonniers de guerre capturés lors d'une guerre internationale. En cas de conflit armé, il envoie également une copie de son rapport au gouvernement du pays d'origine des prisonniers de guerre.

**En 2020, les délégués du
CICR ont visité 1 043 lieux
de détention, soit 860 094
détenus, dans 78 pays
différents.**

3D: Formulaires de la Croix-Rouge



Ressources

1.  **RED CROSS MESSAGE**
MESSAGE CROIX-ROUGE

2. **SENDER / EXPÉDITEUR**
Full name (as expressed locally) / Nom complet (selon l'usage local)

.....
Date of birth / Date de naissance Sex/ Sexe M / F
Father's name / Nom du père
Mother's name / Nom de la mère
Full address / Adresse complète
Province and country / Province et pays

3. **ADDRESSEE / DESTINATAIRE**
Full name (as expressed locally) / Nom complet (selon l'usage local)

.....
Date of birth / Date de naissance Sex/ Sexe M / F
Father's name / Nom du père
Mother's name / Nom de la mère
Full address / Adresse complète
Province and country / Province et pays

4. **INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS**
COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
19, av. de la Paix - CH - 1202 GENEVA

11. **REPLY TO THE MESSAGE DATED.....**
REPONSE AU MESSAGE DU.....
(Family and/or private news)
(Nouvelle de caractère personnel et/ou familial)

12. Date Signature

The addressee is my
Le destinataire est mon/ma

3D: Formulaire de la Croix-Rouge



Ressources

**RED CROSS MESSAGE
MESSAGE CROIX-ROUGE**

 INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS
COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
19, av. de la Paix - CH - 1202 GENEVA

1. **REPLY TO THE MESSAGE DATED.....
REPONSE AU MESSAGE DU.....**
(Family and/or private news)
(Nouvelle de caractère personnel et/ou familial)

2. **SENDER / ENVOYEUR**
Full name (as expressed locally) / Nom complet (selon l'usage local)
.....
Date of birth / Date de naissance Sex/ Sexe M / F
Father's name / Nom du père
Mother's name / Nom de la mère
Full address / Adresse complète
Province and country / Province et pays

3. **ADDRESSEE / DESTINATAIRE**
Full name (as expressed locally) / Nom complet (selon l'usage local)
.....
Date of birth / Date de naissance Sex/ Sexe M / F
Father's name / Nom du père
Mother's name / Nom de la mère
Full address / Adresse complète
Province and country / Province et pays

4. **INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS
COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
19, av. de la Paix - CH - 1202 GENEVA**

12. Date Signature

The addressee is my
Le destinataire est mon/ma

4A: Rapport sur les violations présumées du DIH



Ressources

Comme vous le savez, les troupes du Pays Rouge ont déjà enfreint le droit international humanitaire (DIH) en torturant et en tuant les troupes du Pays Bleu capturées. Vous devez préparer un rapport à envoyer au ministre de l'armée du Pays Rouge.

Votre rapport devra expliquer, en énonçant les principes du droit international humanitaire que vous avez appris, pourquoi les atrocités présumées commises par le Pays Rouge ne sont pas acceptables. Vous devez exposer les raisons pour lesquelles la torture ne peut jamais être tolérée, quelles que soient les circonstances. Les questions suivantes devront servir de ligne directrice sur le type d'aspects qui devront être abordés dans votre rapport. Toutefois, vous devrez également vous sentir libre d'inclure aussi votre propre raisonnement.

Questions directrices

- La torture est-elle une méthode de guerre autorisée par le DIH ?
- Quelle incidence le recours à la torture, dans un conflit, pourrait-il avoir sur le monde politique et le statut d'un pays ?
- Peut-on être vraiment sûr que la personne torturée possède les informations nécessaires ?
- Quelle est la crédibilité des informations obtenues sous la contrainte d'une personne torturée ? Que risque-t-il de se passer si une personne torturée n'a pas l'information pour laquelle vous l'interrogez et quel impact cela pourrait-il avoir sur l'objectif militaire ?
- Quels pourraient être les effets à long terme de la torture sur les chances de paix et de réconciliation après un conflit ?

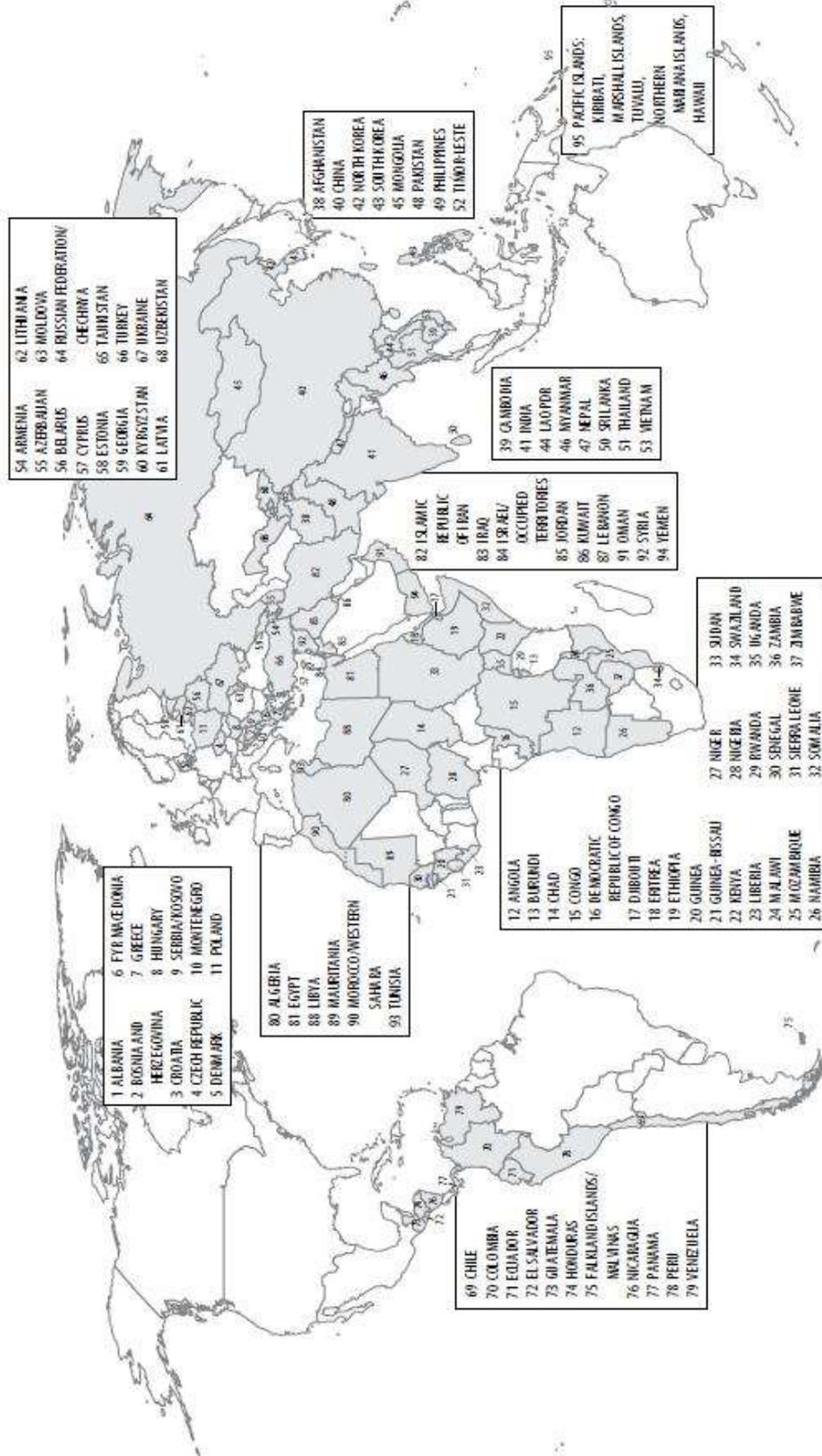
Rapport sur les violations présumées du DIH	
Rédigé par:	
Adressé à:	Date :
Signature	

5A: Carte des mines terrestres



Ressources

Landmines and explosive remnants of war around the world
Countries/territories affected



Source: Landmine Monitor Report 2016. Explosive remnants of war and mines other than anti-personnel mines: Global survey 2003-2014. This map and the data included are for information purposes only and have no political significance.

5B: Mine terrestre études de cas



Ressources

Les études de cas suivantes sont les histoires réelles de civils autour du monde ayant été affectés par des mines terrestres.

Rita

Rita Pariyaar gardait du bétail près d'une caserne de l'armée quand elle a touché une mine avec son pied droit.

La Népalaise de dix ans se souvient : « [C'était] comme si mon pied avait marché sur un chaudron d'eau chaude, et le lendemain matin il y avait du sang partout. Il m'a fallu un certain temps pour digérer le fait qu'il ne me restait plus rien à partir de la cheville. »

Elle a été emmenée dans un centre orthopédique de Pokhara, dans l'ouest du Népal, avec le soutien du Comité International de la Croix-Rouge (CICR), où elle a reçu une prothèse et de la physiothérapie.

Après un an de soins, Rita est heureuse de pouvoir retourner à l'école.

5B: Mine terrestre études de cas



Ressources



ICRC



ICRC

Muhammad

Dans le sud du Liban, quelques jours avant son 12e anniversaire, Muhammad conduisait la moto de son père lorsqu'ils ont heurté quelque chose sur la route : "Je suis tombé de la moto dans un trou et je me souviens que quelque chose a explosé."

Son père n'a été que légèrement blessé, mais l'explosion a enflammé le corps de Muhammad. Quand il s'est réveillé à l'hôpital, il avait perdu ses deux jambes.

5B: Mine terrestre études de cas



Ressources



ICRC

Martine

Le 8 juin 2009, Martine, âgée de 36 ans, deux enfants et à charge de dix frères et sœurs, a marché sur une mine terrestre.

« C'est arrivé à Koureng, mon village natal », raconte Martine, assise sur son lit. « Nous voulions y retourner pour y vivre. Ce jour-là, mon grand-père coupait du bois dans la forêt afin de construire une cabane. Mais il y avait beaucoup de bois et il était difficile pour lui de tout porter. Je suis allée aider. »

Martine s'arrête, regardant par terre, puis reprend. « Ce n'était même pas à 100 mètres des maisons. Le chemin est utilisé tout le temps, même par les soldats. Il ne nous est pas venu à l'esprit qu'il y avait des mines là-bas. »

5B: Mine terrestre études de cas



Ressources

Abou

Après que son village, dans la province de Deraa en Syrie, ait été libéré du contrôle de l'État islamique, Abou a souhaité reprendre son travail d'agriculteur. Il s'est donc rendu où il plantait autrefois du blé et des tomates. Il raconte : "J'arrachais les mauvaises herbes et commençais à labourer quand une mine a explosé". L'agriculteur de 46 ans a ainsi perdu sa jambe gauche, aujourd'hui remplacée par une prothèse. Aujourd'hui il ne peut plus cultiver la terre à cause de sa blessure et ne peut « effectuer que de simples tâches ».

Ces armes compromettent ainsi la poursuite de l'agriculture en bloquant l'accès aux terres cultivables et en blessant, voire tuant, les agriculteurs.

5C: Le problème des mines terrestres



Ressources

Les mines terrestres antipersonnel sont des engins explosifs « activés par la victime », déclenchés par la présence de la victime (contact ou proximité). Elles sont enterrées sous le sol pour ne pas être vues par leurs victimes.

Question 1: L'impact des mines terrestres

L'exercice suivant vous aidera à réfléchir au problème des mines terrestres et à leur impact sur la vie des populations.

Utilisez les feuilles d'études de cas (**Ressource 5B**) pour en apprendre davantage sur les répercussions et conséquences des mines terrestres.

Remplissez ensuite le tableau ci-dessous, en décrivant les répercussions et les conséquences par rapport à ces quatre faits. Vous pouvez utiliser les études de cas et témoignages précédents pour vous aider à élaborer vos réponses.

Fait	Impacts et conséquences
Les mines terrestres peuvent blesser et tuer n'importe qui s'en approchant.	
Les mines terrestres continuent de tuer et blesser les civils des années après la fin des combats .	
La présence de mines terrestres rend inutilisables et dangereuses des grandes étendues de terre, empêchant des activités essentielles comme l'agriculture.	
Les victimes survivantes aux mines terrestres sont souvent amputées de certains membres et/ou souffrent de graves défigurations .	

5C: Le problème des mines terrestres



Ressources

Question 2: Protéger les civils des mines terrestres

Zubaidullo et les autres études de cas montrent clairement pourquoi les Mines terrestres doivent être encadrées par le droit. Le droit international humanitaire (DIH) joue un rôle clé face au problème des mines terrestres antipersonnel, en établissant diverses règles que les gouvernements doivent respecter, comme la Convention de 1997 sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Essayez de penser à des aspects que les règles internationales sur les mines terrestres devraient couvrir. Travaillez en groupes pour proposer un éventail d'idées. Discutez des règles les plus importantes et synthétisez-les en quatre principes clés.

Quelles dispositions les règles devraient-elles prévoir pour les personnes vivant dans des régions où se trouvent des mines terrestres ?

1.

2.

Que devraient dire ces règles sur les responsabilités des gouvernements des pays où se trouvent des mines terrestres ?

3.

4.



5D: Mines terrestres - ressources pour le professeur



Ressources

Question 1: L'impact des mines terrestres

Le tableau ci-dessous met en lumière des conséquences liées à quatre faits sur les mines terrestres.

Faits	Impacts et conséquences
Les mines terrestres peuvent blesser et tuer n'importe qui s'en approchant.	<p>Les victimes des mines terrestres peuvent être des civils ou des militaires, de n'importe quel âge.</p> <p>Les armes ne doivent pas être aveugles. Les armes « aveugles » sont celles qui sont incapables de distinguer les civils et les cibles militaires parce qu'elles ne peuvent pas être dirigées vers un objectif militaire spécifique, ou parce que leurs effets ne peuvent être contenus.</p>
Les mines terrestres continuent de tuer et blesser les civils des années après la fin des combats .	Les civils et communautés, qui ne jouaient aucun rôle dans le conflit, continuent de souffrir des années après la fin des hostilités.
La présence de mines terrestres rend inutilisables et dangereuses des grandes étendues de terre, empêchant des activités essentielles comme l'agriculture.	<p>La présence de mines terrestres peut limiter la capacité des communautés à fonctionner, rétablir les moyens de subsistance et renforcer les économies locales, en empêchant les activités de subsistance telles que l'agriculture.</p> <p>Il est interdit d'employer des méthodes ou des moyens de guerre qui sont destinés, ou peuvent être attendus, à provoquer à long terme et de façon grave et étendue des dommages à la nature et l'environnement.</p>
Les victimes survivantes aux mines terrestres sont souvent amputées de certains membres et/ou souffrent de graves défigurations .	<p>Parfois, l'État et les services publics ne répondent pas suffisamment aux besoins particuliers (par ex. les besoins physiques, sociaux et émotionnels, et les moyens de subsistance) des personnes qui ont été touchées par des mines terrestres.</p> <p>Les victimes des mines terrestres pourraient manquer d'éducation, de formation et de travail à mesure qu'elles se rétablissent. Elles peuvent devenir économiquement inactives et imposer un fardeau au système de santé.</p> <p>Les victimes des mines terrestres peuvent aussi être stigmatisées dans la société.</p>

5D: Mines terrestres - ressources pour le professeur



Ressources

Question 2 : Protection des civils contre les mines terrestres

La Convention de 1997 sur l'interdiction des mines antipersonnel (aussi appelée Convention d'Ottawa) vise à résoudre le problème des mines terrestres antipersonnel et interdit leur production, stockage et commerce. Il fixe également les exigences suivantes :

- Chaque gouvernement a dix ans pour nettoyer les zones minées qui sont sous son contrôle.
- Sensibiliser les civils au danger des mines terrestres (les avertir de leurs dangers).
- le marquage et la clôture des zones minées.
- les soins et la réadaptation des victimes des mines.

Depuis l'adoption de la Convention, l'utilisation et la production de mines antipersonnel ont considérablement diminué et le commerce de ces armes a pratiquement cessé. Des dizaines de millions de mines ont été détruites et des milliers de kilomètres carrés de terre ont été défrichés. Par conséquent, le nombre de nouvelles victimes diminue considérablement.

La Convention d'Ottawa
a été adoptée en 1997
et est rentrée en
vigueur en 1999.

Aujourd'hui, 164 Etats sont
parties à la Convention d'Ottawa,
soit plus des trois quarts des
pays du monde.

De grands défis sont toujours à
relever, en particulier en
matière d'élimination des mines
restantes et d'atténuation des
souffrances des blessés et de
leurs familles.

6A : Pour en savoir plus



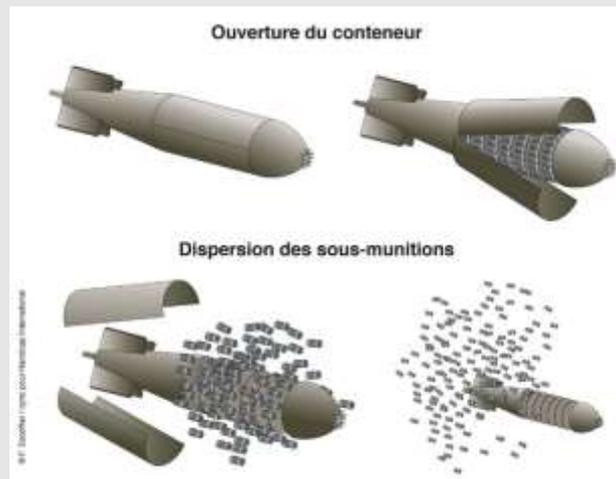
Ressources

Le droit international humanitaire interdit ou réglemente l'utilisation d'autres armes, comme par exemple :

LES ARMES A SOUS-MUNITIONS

Ce sont des armes qui contiennent des mini bombes explosives, appelées « sous-munitions ». Elle s'ouvre en vol et libère les sous-munitions sur de très vastes étendues sans précision. Celles-ci en explosant au sol blessent et tuent ainsi de nombreux civils et entraînent de nombreux problèmes socioéconomiques. De plus, un grand nombre de ces sous-munitions n'explosent pas correctement et contaminent alors de larges zones qu'il sera alors mortel de traverser, même après la guerre.

Ces armes sont aujourd'hui interdites par la Convention sur les armes à sous-munitions, entrée en vigueur le 1^{er} août 2010, elles continuent néanmoins à avoir de lourdes conséquences auprès des civils : <https://www.icrc.org/fr/document/armes-explosives-en-zones-peuplees-consequences-pour-les-civils>



LES ARMES EXPLOSIVES EN ZONES PEUPLÉES

Les armes explosives créent un effet de souffle et de fragmentation dans un large périmètre. Utilisées en milieu urbain, il est fort probable qu'elles aient des effets indiscriminés. Autrement dit, si ces armes explosent dans des villes, les villages ou à proximité d'habitations et autres lieux réunissant des civils, elles risquent de les blesser, voire de les tuer, et d'interrompre des services essentiels à leur survie (eau, soins médicaux, électricité).

Cette courte vidéo récapitule les différentes conséquences que peut avoir l'utilisation d'armes explosives en zones peuplées :

<https://www.icrc.org/fr/document/armes-explosives-en-zones-peuplees-consequences-pour-les-civils>